

équipages, s'il s'agit de cela dans la question du député, j'ajoute qu'il n'y a pas eu infraction aux règlements; quant aux circonstances dans lesquelles s'est effectué l'atterrissage en question c'est une question et les autorités préposées à l'octroi de permis, aux États-Unis, ont recouru à des mesures disciplinaires à ce sujet. De notre côté, nous avons suspendu pour un temps le permis de la compagnie intéressée, jusqu'à ce qu'on puisse nous assurer de façon satisfaisante que les règlements seront désormais respectés.

Pour ce qui est des heures de travail ou de service d'un pilote, elles ont été déterminées par le ministère des Transports, de concert avec les compagnies aériennes et l'Association des pilotes des lignes aériennes. Mais comme il y a déjà quelque temps de cela, la question est examinée à nouveau, paraît-il, et la revision tiendra compte de l'expérience acquise depuis l'établissement des règlements.

M. Nesbitt: Le ministre nous donnerait-il l'assurance qu'à partir de maintenant les pilotes d'Air Canada ne seront pas tenus d'être de service pendant plus de 17 ou 21 heures à la fois?

L'hon. M. Hellyer: Le député a mentionné cet aspect dans une question précédente, monsieur l'Orateur, et j'aimerais lui donner séance tenante cette assurance. Je le puis sûrement, pour ce qui est de répondre à sa question de l'autre jour, mais j'aimerais disposer de tous les renseignements nécessaires au lieu de donner des réponses fragmentaires.

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'AUTOADMINISTRATION

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. A la lumière des réunions que tient actuellement le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, le ministre pourra-t-il nous dire bientôt qu'il nous annoncera la politique officielle concernant l'autoadministration des Territoires?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'ai pris une décision à ce sujet et j'ai soumis une proposition au cabinet. J'espère qu'on l'adoptera au cours des semaines qui suivront, et j'ose espérer que je serai dans les Territoires du Nord-Ouest pour annoncer la nouvelle politique au début du mois de février.

LES AFFAIRES INDIENNES

QUESTION RELATIVE À LA POLITIQUE AU SUJET DE LA RÉCLAMATION DES INDIENS

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Affaires indiennes et chrétiennes du Canada. (*Rires*) Est-ce que quelqu'un doute qu'il soit «chrétien»?

Étant donné que les Indiens réclament 85 p. 100 du territoire québécois, le ministre nous dirait-il quelle est l'attitude du gouvernement et de son ministère à ce sujet?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, cette demande a été adressée au gouvernement du Québec, qui devra y donner une réponse favorable ou défavorable. Ce n'est pas mon problème, à ce moment.

[Traduction]

LE TERRITOIRE DU YUKON

LA RÉFORME DU GOUVERNEMENT

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre une question complémentaire à propos des réformes prochaines qu'il va annoncer au sujet du gouvernement du Yukon. A-t-il l'intention d'annoncer ces réformes d'ici une semaine ou deux, ou d'attendre la réunion de vieux prospecteurs, à laquelle il assistera, à Whitehorse, vers la fin de février?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'être présent au rendez-vous et j'espère que l'honorable député y sera aussi.

Quant à la politique au sujet du Yukon, je ne procéderai à sa mise en vigueur qu'après avoir annoncé celle des Territoires du Nord-Ouest.

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RAPPORT STANBURY-FIELD SUR L'IMPOSITION DES INDIENS

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle a trait à la question que je lui ai posée vendredi dernier et qu'il a tenu comme un préavis. Le ministre peut-il maintenant dire à quelle date il déposera le rapport Stanbury-Field sur l'imposition des Indiens?